

PRÉSIDENTENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 912-2020/ARR/DCJS

du : 27/05/2020

AMPLIATIONS

Commissaire déléguée	1
Trésorier	1
JONC	1
Archives NC	1
DCJS	1

ARRÊTÉ

**fixant le calendrier de la campagne d'inscription aux aides à la création artistique
de la direction de la culture, de la jeunesse et des sports pour l'année 2020**

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 75-2019/APS du 19 décembre 2019 relative au budget primitif pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n° 16-2011/APS du 26 mai 2011 instituant un nouveau dispositif de soutien d'aide à la création artistique ;

Vu le rapport n° 9030-2020/1-ACTS/DCJS du 6 mars 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La campagne d'inscription, au cours de laquelle les demandes d'attribution des aides à la création artistique de la province Sud doivent être déposées auprès de la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud, est ouverte, pour l'année 2020, selon le calendrier suivant :

Aide sollicitée	Dates de dépôt des dossiers
Aides à la création artistique (Délibération n° 16-2011/APS du 26 mai 2011)	Du mardi 2 juin au mercredi 2 septembre 2020

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Madame la commissaire déléguée de la République et publié au *Journal-officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

NB : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, vous disposez d'un délai de deux mois, à compter de la réception de cet acte, pour contester cette décision devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».